

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7289680501**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7289680501>

Cette annonce a été mise en ligne le **28 avril 2022** sur **Actu.fr**  
Pour le département : **85 - VENDEE**



-----  
**CABANETOS**

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 Euros

Siège social : Rue des Paludiers – ZA Les Mares

85270 Saint Hilaire de Riez

402 528 087 RCS LA ROCHE SUR YON

Aux termes de ses décisions du 27 avril 2022, l'associé unique a décidé, à compter du même jour de transformer la société en société par actions simplifiée, et d'adopter les statuts de la société sous sa nouvelle forme.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle.

Le siège social, sa durée et les dates de son exercice social demeurent inchangés.

Les modifications résultant dans l'avis antérieurement publié des décisions ci-dessus sont les suivantes :

Anciennes mentions :

Forme : société à responsabilité limitée

Gérant : Madame Brigitte Lambard demeurant Les trois Châteaux – 85270 NOTRE-DAME-DE-RIEZ

Nouvelles mentions :

Forme : société par actions simplifiée

Président : Madame Brigitte Lambard demeurant Les trois Châteaux – 85270 NOTRE-DAME-DE-RIEZ

Admission aux assemblées – Droit de vote : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : les cessions d'actions

consenties par un associé unique sont libres ; en cas de pluralité d'associés, les actions de la société ne peuvent être cédées, à l'exception des cessions entre associés, qu'après agrément préalable donné par la collectivité des associés.

Pour avis  
Le Président

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT  
Directeur de Médialex

